



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

publication

COMMUNE D'HEREMENCE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Héremence porte à la connaissance du public que M. Pietro Santisi, domicilié à 1994 Aproz (Nendaz), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle No. 10446 - Plan 15 – lieu-dit "Les Plans Verneys" Route des Indivis 21 – 1987 Héremence
Enseigne	:	Eringer Hotel & Spa / Restaurant Chez Pietro SA
Prestations	:	Service hôtelier, restauration, bar, service à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	En raison de travaux durant l'année 2023, pour l'hôtel et le restaurant, uniquement sur réservation du 1 ^{er} juillet au 21 décembre 2023. Dès le 22 décembre 2023, ouverture au public comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Pour l'hôtel : 7 jours sur 7, 24 h sur 24- Pour le bar : 7 jours sur 7, de 11h00 à 24h00- Pour le restaurant : 7 jours sur 7, de 7h30 à 11h00 et de 17h30 à 24h00
Début de l'activité	:	1 ^{er} juillet 2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Héremence, le 2 mai 2023

L'Administration communale